

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité des Éboulements, tenue le lundi 5 mai 2025 à 20 h à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335, route du Fleuve, sous la présidence d'Emmanuel Deschênes, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay
Michel Crevier
Mario Desmeules
Évelyne Tremblay
Sylvie Bolduc
Mathieu Bouchard

Assiste également à la réunion Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DU CERTIFICAT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER, RÈGLEMENT 275-24
5. ADOPTION FINALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
- 279-24 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM167-2025 – LOT 5 440 724
7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM168-2025 – LOT 6 533 308
8. RENOUVELLEMENT DE POSTES AU CCU
9. DEMANDE ANALYSE MINISTÈRE SÉCURITÉ PUBLIQUE – LOT 5 439 676
10. DÉPÔT DU BILAN 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
11. ACHAT THERMOPOMPES - SALLE MUNICIPALE
12. TRAVAUX - CLÔTURE POUR RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
13. MANDAT D'INGÉNIERIE – MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ÉDIFICE JEAN XXIII
14. MANDAT PRÉCISION SG – ESCALIER ÉDIFICE JEAN XXIII
15. CALIBRATION DES CHAMBRES DE RÉDUCTION DE PRESSION
16. FORAGE DES ENTRÉES DE SERVICE CÔTÉ MUNICIPAL - ROUTE DU PORT
17. ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME MOSAIC 3D
18. DÉMANTÈLEMENT PASSERELLE - CAMP LE MANOIR
19. CONTRATS DE SERVICE 9-1-1 ET DU SERVICE INCENDIE
20. RÉSOLUTION D'APPUI - ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION
21. RÉSOLUTION D'APPUI – DÉNONCIATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE
22. DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – SIGNALISATION CERFS DE VIRGINIE
23. MANDAT AU COMITÉ ZIP CHARLEVOIX-SAGUENAY – INVENTAIRES DE CHAUVES-SOURIS, DES OISEAUX INSECTIVORES ET DE LEURS HABITACLES
24. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
25. MOTION DE FÉLICITATIONS - MÉDAILLE LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DU QUÉBEC
26. DEMANDES DE DONS

- TOURNOI DE GOLF FONDATION DE L'HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL
 - TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU RISC
 - TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE MAINS DE L'ESPOIR DE CHARLEVOIX
27. REPRÉSENTATIONS
28. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

92-05-25 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

93-05-25 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté comme rédigé.

94-05-25 Adoption des comptes

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

SÉBASTIEN TREMBLAY	116.50 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	251.06 \$
LUCIENNE PIGEON	191.09 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	247.20 \$
BELL CANADA	305.95 \$
BGLA ARCHITECTURE	3 453.07 \$
CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX (CARC)	55.00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	161.07 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	48.00 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	337.92 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	155.11 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	442.65 \$
GROUPE GILLES JEAN	57.42 \$
HYDRO-QUÉBEC	15 140.53 \$
LINDA GAUTHIER	2 462.50 \$
MENUISERIE JC TREMBLAY	143.72 \$
MJS INC.	797.98 \$
SÉCUOR INC.	2 156.93 \$
STAPLES	361.34 \$
VITRERIE CÔTÉ	318.79 \$
	27 203.83 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	1 791.33 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	276.96 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	55.19 \$
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	1 848.03 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 070.52 \$
IMMATRICULATION	2 601.36 \$
MEDIMAGE	471.55 \$
PROJCIEL	3 161.78 \$
PUROLATOR INC.	71.17 \$
SERVICES TECHNIQUES Y. BERROUARD	32.19 \$
VILLE DE BAIE ST-PAUL	4 696.21 \$

WEX	107.81 \$
	17 184.10 \$
<u>VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT</u>	
APSAM	570.00 \$
AEBI SCHMIDT	314.67 \$
BELL CANADA	222.14 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN	163.83 \$
GARAGE ECO-MÉCANIQUE M E	114.98 \$
GARAGE EDMOND BRADET	259.44 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	1 143.45 \$
GROUPE GILLES JEAN	63.17 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 746.48 \$
IMMATRICULATION	7 082.58 \$
LETTRAGE & GRAVURE LAROUCHE	1 863.13 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	40.91 \$
MINI EXCAVATION HDF	1 264.73 \$
NAPA	3 923.41 \$
OK PNEUS LA MALBAIE	174.76 \$
PRÉCISION S.G. INC.	116.12 \$
PRODUITS BCM LTÉE	717.74 \$
PUROLATOR	16.49 \$
QUINC. ALPHIDE TREMBLAY	430.29 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	22.01 \$
WEX	3 832.81 \$
	24 083.14 \$
<u>ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION</u>	
HYDRO-QUÉBEC	2 011.75 \$
	2 011.75 \$
<u>APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE</u>	
HYDRO-QUÉBEC	1 683.06 \$
PUROLATOR INC.	61.39 \$
	1 744.45 \$
<u>TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT</u>	
BELL MOBILITÉ	
BUREAU VÉRITAS	1 486.62 \$
HYDRO-QUÉBEC	941.96 \$
	2 428.58 \$
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
BELL CANADA	116.82 \$
HYDRO-QUÉBEC	389.49 \$
SÉCUOR	170.28 \$
	676.59 \$
<u>DÉGRILLEUR</u>	
TETRA TECH QI INC.	10 258.93 \$
	10 258.93 \$
<u>TRAVAUX TECQ</u>	
FQM - GESTION DES ACTIFS	317.92 \$
	317.92 \$
<u>MAISON DES JEUNES</u>	
CAMEO	6 208.67 \$
	6 208.67 \$
<u>TRAVAUX VOIRIE</u>	
FQM	656.72 \$
	656.72 \$
<u>ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE</u>	
EDDYNET	5 586.18 \$
SIGNEL SERVICES	12 189.28 \$
	17 775.46 \$
TOTAL	110 550.14 \$

95-05-25 Dépôt du certificat — Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, Règlement 275-24

Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, procède au dépôt du certificat sur le résultat de la période d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement suivant : *Règlement de zonage 275-24*.

Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures nécessaires pour la tenue d'un scrutin référendaire est de 206, le règlement 275-24 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

96-05-25 Adoption du Règlement 279-24 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement 156-13 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Règlement 279-24 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)* révisé a été soumis à une consultation publique le 14 avril 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de celle-ci, les commentaires des citoyens ont été entendus mais aucune modification n'a été faite au règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le *Règlement 279-24 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)* soit adopté ;
- **QU'**une résolution d'adoption soit transmise à la MRC de Charlevoix.

97-05-25 Demande de dérogation mineure DM167-2025 — Lot 5 440 724, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM167-2025 aux fins d'autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 67 mètres carrés plutôt que 55 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage 117-11 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite avoir plus d'espaces à l'intérieur de son garage afin de pouvoir faire des activités de menuiserie et de réparations de ses véhicules personnels, de même qu'avoir la possibilité de les entreposer;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande pour les motifs suivants :

- Les critères analysés répondent à l'acceptation de la dérogation ;
- La dérogation est jugée comme étant mineure puisque seulement 12 mètres carrés additionnels sont demandés ;

- La dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur si elle n'était pas acceptée ;
- Elle ne porte atteinte à la jouissance des propriétaires voisins ;
- Aucun travail n'a été fait sans permis sur la propriété ;
- La dérogation ne présente aucun risque au niveau de la sécurité et de la santé publique, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni même sur le plan du bien-être en général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter la demande de dérogation mineure DM167-2025 sise sur le lot 5 440 724 sur la route du Fleuve.

98-05-25 Demande de dérogation mineure DM168-2025 — Lot 6 533 308, chemin Étienne-Tremblay

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM168-2025 aux fins d'autoriser l'implantation d'un abri à bois en cours avant ayant une marge de recul de moins de 18 m, alors que l'article 5.2.1 « *Normes relatives aux cours avant* » en rapport aux constructions accessoires du *Règlement de zonage 117-11* de la Municipalité des Éboulements l'interdit ;

CONSIDÉRANT que le demandeur justifie la demande de dérogation par le fait que les zones de talus en fortes pentes en cours latérale et arrière de la maison empêchent l'implantation de l'abri à bois ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande pour les motifs suivants :

- Les critères analysés répondent à l'acceptation de la dérogation ;
- Les membres du CCU jugent la dérogation comme étant mineure et s'entendent pour dire qu'aucun autre endroit sur le terrain ne permet l'implantation de l'abri à bois, dues aux pentes fortes ;
- La dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur si elle n'était pas acceptée ;
- Elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins ;
- Aucun travail n'a été fait sans permis sur la propriété ;
- La dérogation ne présente aucun risque au niveau de la sécurité et de la santé publique, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni même sur le plan du bien-être en général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter la dérogation mineure DM168-2025 sise sur le lot 6 533 308 du chemin Étienne-Tremblay.

99-05-25 Renouvellement de poste CCU

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont nommés par le conseil municipal pour un mandat d'une durée de deux (2) ans renouvelables ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois (3) membres arrive à échéance au printemps 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** renouveler le mandat des trois (3) membres suivants :

Siège n° 2 : Nadia Banville

Siège n° 4 : Mario Desmeules

Siège n° 6 : Annie Cantin

100-05-25 Analyse du ministère Sécurité publique — Lot 5 439 676

CONSIDÉRANT QUE des conditions de gel rapide et de pluies abondantes en décembre ont provoqué une accumulation de glace dans les secteurs de fortes pentes ;

CONSIDÉRANT QUE d'anciens puits privés hors services, sis sur une parcelle de terrain derrière le lot 5 439 676, pourraient avoir occasionné un ruissellement d'eau de résurgence sur ledit lot ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de ces conditions hors normes ont eu un impact démesuré sur le lot 5 439 676 et ce, malgré des travaux d'excavations en pieds de talus pour capter les eaux de résurgence, le tout réalisé en 2017 par la propriétaire du lot en conformité avec les exigences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot a interpellé la Municipalité et le ministère de la Sécurité publique (ci-après «MSP»), pour connaître les causes potentielles et les solutions possibles pour éviter qu'une telle accumulation de glace se répète ou engendre un sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE le MSP, après avoir effectué une visite terrain, propose à la municipalité de mener une évaluation du risque de mouvement de sol en priorité, afin d'évaluer le risque de glissement de terrain, puis demander un avis complémentaire en hydraulique pour le ruissellement, si jugé nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces évaluations pourraient potentiellement mener à des conclusions ayant une portée plus large relativement à la sécurité des propriétés du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de connaître les causes et la portée de l'accumulation démesurée de glace sur le lot précédemment cité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **De** demander officiellement au ministère de la Sécurité publique de mener une évaluation du risque de mouvement de sol en priorité, afin d'évaluer le risque de glissement de terrain, puis demander un avis complémentaire en hydraulique pour le ruissellement, si jugé nécessaire.

101-05-25 Dépôt du bilan 2024 sur la gestion de l'eau potable

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le bilan sur la qualité de l'eau potable livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le bilan indique le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par le laboratoire accrédité durant cette période. Il est disponible pour consultation au bureau municipal.

102-05-25 Achat de thermopompes — Salle municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer son empreinte écologique en diminuant sa consommation d'électricité ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de deux thermopompes dans la grande salle permettrait d'équilibrer le système de chauffage à l'eau chaude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter l'offre de services de l'entreprise Habitat Réfrigération pour la fourniture et l'installation de deux thermopompes dans la grande salle de l'édifice municipal du 2335, route du Fleuve, pour une somme de **10 500 \$** excluant les taxes.

103-05-25 Travaux – Clôture pour le réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT qu'une résidence est maintenant construite près du réservoir d'eau potable de la municipalité, sis sur le lot 5 440 743 ;

CONSIDÉRANT que cette résidence est habitée par une famille avec de jeunes enfants ;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus sécuritaire d'enceindre le lot à l'aide d'une clôture dans le but d'assurer la sécurité des installations de même que celle des résidents avoisinants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**autoriser une dépense maximale de 10 000 \$ excluant les taxes afin de procéder à l'installation d'une clôture ayant pour effet de sécuriser le lot 5 440 743.

104-05-25 Mandat d'ingénierie — mur de soutènement de l'édifice Jean XXIII

CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation par empierrement ont été réalisés en 2024 dans le but de renforcer la barrière contre l'érosion de la parcelle de terrain de l'édifice Jean XXIII ;

CONSIDÉRANT QU'une dégradation de cette stabilisation a été constatée à l'automne 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le risque d'effondrement complet du mur de soutènement et l'érosion de la parcelle sont accrus en raison des grandes marées, ce qui menace par le fait même le bâtiment en place ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'empierrement et des travaux connexes doivent être réalisés pour la deuxième portion du site, sur une longueur d'environ 20 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions par l'entremise d'un processus d'appel d'offres sur invitation et qu'une expertise d'ingénierie est requise pour la préparation des devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**octroyer un mandat à la firme d'ingénierie Harp Consultant pour la préparation et la planification des travaux et la préparation des devis d'appel d'offres, pour une somme totale de 6 500 \$ excluant les taxes.

105-05-25 Mandat Précision SG — Escalier Jean XXIII

CONSIDÉRANT QUE l'édifice Jean XXIII situé au 183, rue des Saules à Saint-Joseph-de-la-Rive est le seul point d'accès public aux berges du fleuve Saint-Laurent dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire rendre l'accès à la berge sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** mandater la firme Précision SG pour la fabrication d'un escalier en aluminium avec plateau et garde-corps sur mesures ainsi que sa mise en place pour une somme de 20 000 \$ excluant les taxes.

106-05-25 Calibration des chambres de réduction de pression

CONSIDÉRANT QUE des travaux de calibration et d'entretien de chambres de réduction de pression dans la grande côte de la Route du Port sont nécessaires pour éviter tous types de bris majeurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- **D'**octroyer un mandat à Gaétan Bolduc et Associés pour une somme maximale de **10 000,00 \$** excluant les taxes.

107-05-25 Forage des entrées de service côté municipal — Route du Port

CONSIDÉRANT QU'un forage est essentiel pour remplacer deux conduites désuètes de 19 mm, passant sous la route du Port, afin d'alimenter deux résidences privées en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE des bris mineurs sont déjà survenus sur cette conduite et que la municipalité souhaite sécuriser ce secteur afin de prévenir des bris majeurs qui forceraient la fermeture de la route du Port ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- **D'**octroyer un mandat à la firme Forage 3D pour procéder à des travaux de forages directionnels pour une somme maximale de **15 000,00 \$** excluant les taxes.

108-05-25 Adjudication d'un contrat à la firme Mosaic 3D

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** mandater la firme Mosaic 3D pour le service de levés aéroportés Lidar aux fins d'effectuer une cartographie des 3 sites de gravières et sablières présents dans la municipalité lors d'un passage en juin ;
- **DE** défrayer la somme de 1 600 \$ par site par année, soit 4 800 \$ excluant les taxes pour les 3 sites.

109-05-25 Démantèlement passerelle — Camp Le Manoir

CONSIDÉRANT QUE l'état de la passerelle aménagée au-dessus du barrage de la rivière du Seigneur au Camp Le Manoir menace la sécurité des usagers du Camp le Manoir et des sentiers de randonnée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- **D'**octroyer un mandat à la firme Les Aménagements Nordiques pour le démantèlement de la passerelle au-dessus du barrage de la rivière du Seigneur au Camp le Manoir, pour une somme de **8 000 \$** excluant les taxes.

110-05-25 Contrat de service 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la *Loi sur les centres de communications d'urgence* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la *Loi sur les centres de communications d'urgence* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Éboulements désire octroyer le mandat de la gestion des communications 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des communications d'urgence 9-1-1 à l'intérieur du territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** renouveler l'entente de service de 9-1-1 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2026. En contrepartie des services, la municipalité des Éboulements versera à CAUCA l'intégralité du produit de la taxe 9-1-1 pour tout le territoire desservi;
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulements, Jean-Sébastien Pilote, et le maire, Emmanuel Deschênes, soient autorisés à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

111-05-25 Contrat de service en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les services de répartition des communications incendie prévus au présent contrat sont complémentaires aux services primaires de communication 9-1-1, lesquels doivent être fournis à la Municipalité par CAUCA en tout temps afin de maintenir la fourniture des services incendie complémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'équipements de radiocommunication pour permettre que les services de répartition des communications d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité soient rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** renouveler l'entente de service en sécurité incendie pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- **DE** payer les frais de 1,23\$ per capita avec une indexation annuelle de 3% à compter du 1^{er} janvier 2027 advenant que CAUCA n'arrive pas à trouver d'autres moyens de financer les coûts associés à ce service ;
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulements, Jean-Sébastien Pilote, et le maire, Emmanuel Deschênes, soient autorisés à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

112-05-25 Résolution d'appui — Abolition du Programme RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires occupants les moins nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyens et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **QUE** le conseil municipal des Éboulements demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :
 - De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;
 - De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec ;
- **QUE** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :
 - M. François Legault, premier ministre du Québec ;
 - Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation ;
 - M. Eric Girard, ministre des Finances ;
 - M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement ;
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement ;
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement ;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec ;
- Mme Kariane Bourassa, députée provinciale de Charlevoix–Côte-de-Beaupré
- M. Gabriel Hardy, député fédéral de Montmorency-Charlevoix
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

113-05-25 Résolution d'appui — Dénonciation du gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **DE** demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois ;
- **DE** transmettre une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :
 - M. François Legault, premier ministre du Québec ;

- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales
- M. Jonatan Julien, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
- Mme Kariane Bourrassa, députée provinciale de Charlevoix–Côte-de-Beaupré
- M. Gabriel Hardy, député fédéral de Montmorency-Charlevoix
- **De transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC de Charlevoix de même qu’aux municipalités locales de son territoire.**

114-05-25 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) — Signalisation indiquant la présence de cerfs de Virginie

CONSIDÉRANT QUE la présence accrue de cerfs de Virginie sur l’ensemble du territoire de la municipalité augmente le risque de collision sur les routes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite sensibiliser les automobilistes avec un affichage adéquat sur le risque de leur présence dans certains secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation des routes provinciales est sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et qu’un affichage supplémentaire est requis pour les routes provinciales suivantes :

- route du Fleuve (secteur de l’ancien rang Saint-Joseph)
- route du Port
- rue Félix-Antoine Savard
- chemin du Quai

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil municipal des Éboulements demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d’ajouter des panneaux pour signaler la présence de cerfs de Virginie dans les secteurs susmentionnés.

115-05-25 Mandat au comité ZIP Charlevoix-Saguenay — Inventaires de chauves-souris, des oiseaux insectivores et de leurs habitacles

CONSIDÉRANT le mandat octroyé au Comité ZIP Charlevoix-Saguenay pour la réalisation de l’inventaire des chauves-souris, pour une somme totale de 7 990 \$ excluant les taxes lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce mandat n’incluait pas la réalisation de l’inventaire des oiseaux insectivores (hirondelles) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité modifie le mandat initialement octroyé afin d’ajouter l’inventaire des oiseaux insectivores du secteur

de Saint-Joseph-de-la-Rive, pour une somme totale de 2 010 \$ excluant les taxes. Le mandat total ainsi octroyé au comité ZIP Charlevoix-Saguenay est donc de 10 000 \$ excluant les taxes.

116-05-25 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2024, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des Services de sécurité incendie en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements prévoit la formation de huit pompiers pour le programme Pompier I et de six pompiers pour opérer les autopompes au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix.

117-05-25 Motion de félicitations — Gervais Gonthier, Médaille de la Lieutenant-gouverneure du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements désire souligner l'implication du citoyen Gervais Gonthier au sein de sa communauté en déposant sa candidature au programme des distinctions honorifiques de la Lieutenant-gouverneure du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Gervais Gonthier connut un parcours de vie particulier, marqué par les défis liés aux politiques d'internement sous le gouvernement Duplessis (Orphelins de Duplessis) ;

CONSIDÉRANT QUE son dévouement et son implication au sein de la communauté sont plus que remarquables, notamment par son implication au sein de la Garde paroissiale, au comité des loisirs et en tant que membre fondateur du Conseil local des Chevaliers de Colomb ;

CONSIDÉRANT QU'il soutient quotidiennement plusieurs personnes âgées en déneigeant les allées, en récupérant leur courrier et en agissant comme proche ;

CONSIDÉRANT QUE Gervais Gonthier est une source d'inspiration pour tous, avec une histoire qui rend hommage à la résilience de l'être humain, à la force des liens sociaux, familiaux et à l'importance de l'entraide ;

- **EN CONSÉQUENCE**, au nom de conseil municipal et de la population Ébouloise, Michel Crevier, conseiller, adresse une motion de félicitations à Gervais Gonthier, récipiendaire de la Médaille de la Lieutenant-gouverneure pour les aînés pour son engagement, sa détermination et sa résilience exemplaire. Le parcours de Gervais est une source d'inspiration pour tous. Son histoire est un hommage à la résilience humaine, à la puissance des liens sociaux et familiaux, et un appel à la solidarité et à l'inclusion.

118-05-25 Demandes de dons

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les dons suivants :

- Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul : Tournoi de golf annuel — **500 \$**
- Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC) : Tournoi de golf — **125 \$**
- Mains de l'Espoir de Charlevoix : Tournoi de golf — **125 \$**

Représentations

Le maire et les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois d'avril 2025.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 40 et se termine à 20 h 51.

119-05-25 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 51, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Je, monsieur Emmanuel Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens du deuxième alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Certification de crédit

Je, monsieur Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Emmanuel Deschênes
Maire

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et
Greffier-trésorier